MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POIRIER ET TENUE LE 5 FÉVRIER 2019 À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 100, PLACE DE LA MAIRIE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le maire	Pierre Poirier
Messieurs les conseillers	Michel Bédard, district 1
	Jean simon Levert, district 2
	Alain Lauzon, district 3
	André Brisson, district 4
Madame la conseillère	Carol Oster, district 5

RÉSOLUTION 9973-02-2019
DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE CHANGER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer de nom ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la Municipalité pour les motifs suivants :

- Le nom actuel a été choisi lors du regroupement des municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré, en 1996. Afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion, le conseil municipal avait pris la décision de joindre les deux noms pour en former un seul ;

- Le nom « Saint-Faustin-Lac-Carré » a maintes fois été décrié au cours des années, démontrant une image sans envergure ;

- Se doter d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra d'opérer un renouveau, de se positionner au cœur de la région des Laurentides, qui jouit d'une réputation internationale tout en nous en distinguant de façon claire ;

- Le changement de l'image et du nom fait partie des objectifs et outils identifiés lors de la démarche de planification stratégique menée au cours des dernières années dans le but de parvenir à développer le plein potentiel attractif et économique de la Municipalité ;

- Le conseil municipal est d'avis que le statu quo risque de voir la Municipalité décroître et se dévitaliser et que l'instauration d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra de nous distinguer et de nous positionner stratégiquement. Le changement de nom découle d'une vision à long terme visant à assurer la qualité de vie des générations futures, le tout dans un objectif de développement durable ;

- Enfin, considérant l'emphase sur le développement touristique et l'offre de plein-air qui sont au cœur de notre vision d'avenir pour la Municipalité, le choix du nom Municipalité de Mont-Blanc représente parfaitement nos objectifs et favorisera l'atteinte de notre plein potentiel au cours des prochaines années.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom pour le suivant : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 6 février 2019

(S) PIERRE POIRIER
Maire

(S) GILLES BÉLANGER
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 6 février 2019

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791
Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca